

Pour le VIGNOBLE

TRIMESTRIEL
Abonnement
1 an 10€
2 ans 16€

Journal de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (A.N.E.V.)

LOI H.P.S.T.

VIN ET SANTÉ

LE SILOT À LYON



PAGE 2



PAGE 4



PAGE 7

PRIX RENE RENO 2009

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont lancé en 2008 le Prix René RENO. Ce prix est ainsi appelé en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006) et il récompense la collectivité ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée, pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture. Le Lauréat 2008 a été la Ville de Grenoble et le Festival « Le Millésime » Un club des partenaires du Prix a été créé rapidement rejoint par des partenaires motivés comme eux pour la défense de la Culture du Vin : Vitisphère, Winetourismfrance.com, et les syndicats des Crus « Vinsobres » et « Bonnezeaux ».

Cette année l'Association de la Presse du Vin (A.P.V) et le Vit'eff rejoignent le club essentiellement formé pour donner plus de communication au lauréat et à la cause du vin.

Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, département ou région française ayant réalisé un projet d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par les autres collectivités (par exemple la démarche du Canton de Beaumes de Venise – voir ci-contre).

Ce prix est doté d'un trophée d'Art. Il donne également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui est gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes des partenaires. Le journaliste, auteur du meilleur article paru dans les 6 mois de clôture du concours, sera également récompensé. La sélection des projets est effectuée par un jury mixte composé de responsables de chaque partenaire. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au **30 avril 2009**.

Le règlement complet est en ligne sur le site www.elusduvin.org



Le trophée 2008

MILLESIME BIO : Le Salon REFERENCE

« Millésime Bio » a été créé en 1993 par quelques viticulteurs du Languedoc-Roussillon adhérents à l'AIVB-LR et cherchant à mieux faire connaître leurs produits, les vins issus de la viticulture biologique, et les caractéristiques du nouveau millésime auprès de leurs acheteurs. L'évènement a grandi pour devenir le plus grand salon de vins bio d'Europe, mais l'esprit convivial y demeure.

L'inauguration officielle a eu lieu le lundi 26 janvier par Georges Frêche (Président de la Région Languedoc-Roussillon) et Thierry Julien (Président de l'AIVB-LR) et en présence de Didier Perréol (Président de l'Agence Bio), Jérôme Despey (Président du Conseil spécialisé Vins de Viniflor), et de Martial Saddier (Député Maire de Bonneville (Savoie) et Président de la Commission Bio du Grenelle de l'Environnement)

(photo page 1 à g.).

CENOVIDÉO 2009

Le 16^e Festival International des films sur la vigne et le vin aura lieu les 8, 9 & 10 mai 2009 à Nuits-Saint-Georges en Bourgogne. Cénovidéo est le plus ancien et le seul festival dédié à la valorisation de la vigne et du vin à travers des films documentaires et de cinéma. Les films professionnels et amateurs en langue française ou anglaise sont en compétition. L'ANEV sera à nouveau partenaire de l'Édition 2009 et attribuera son prix avec Adelphe: le « **Trophée cep d'Or Partenaire ANEV/ADELPHÉ - Meilleure Action d'Intérêt Général** ».

Ce prix récompense : « *le film qui aura le mieux mis en valeur le travail des collectivités locales & territoriales et de leurs élus sur le vignoble, pour le développement durable* ». Le Trophée (sculpture en verre de Frédéric Morin) sera remis officiellement le mercredi 9 septembre au Sénat, Palais du Luxembourg à Paris.



Le canton de Beaumes de Venise Une démarche intercommunale, un engagement commun



Pour une valorisation du Massif une reconnaissance internationale, le Canton de Beaumes de Venise s'engage à adhérer à la Charte de Fontevraud avec

les Dentelles de Montmirail. Le 2 mars 2009, les élus des 7 communes du Canton de Beaumes de Venise (dont 6 adhèrent à l'ANEV), en collaboration avec les 4 présidents des syndicats des vigneron du Massif créent une association pour lancer l'élaboration d'une adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud pour une protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin, et, à long terme, le Classement du Massif des Dentelles de Montmirail au Patrimoine Mondial de l'Unesco. L'association se compose des 7 maires (communes de Beaumes de Venise, Gigondas, Lafare, La Roque Alric, Sablet, Suzette et Vacqueyras), des 4 présidents des Syndicats des Vignerons (3 Crus: Muscat de Beaumes de Venise / Beaumes de Venise, Gigondas, Vacqueyras, 1 Côtes du Rhône Village Communal: Sablet)

Un territoire exemplaire d'une beauté singulière

Situé entre le Mont Ventoux et la Vallée du Rhône, ce site somptueux avec ses crêtes calcaires en dents de scie âgées de plus de 200 millions d'années, ses richesses naturelles (végétation extrêmement variée, faune rarissime etc.) autant que culturelles (histoire depuis l'antiquité) est particulièrement connu pour ses vins prestigieux : l'AOC Gigondas, reconnue Cru des Côtes du Rhône depuis 1971, l'AOC Vacqueyras, reconnue Cru des Côtes du Rhône depuis 1990, l'AOC

Beaumes de Venise, reconnue Cru des Côtes du Rhône depuis 2005, le Côtes du Rhône Village Sablet, classé 1974 et le Muscat de Beaumes de Venise, Vin Doux Naturel, reconnu Cru depuis 1943 qui a même honoré la table de la papauté d'Avignon au XIV^e siècle. Soucieux de la qualité et de la valeur des paysages viticoles, l'association, s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des 'gens du terrain', souhaite mettre en œuvre une démarche de gestion du patrimoine que représente le Massif des Dentelles de Montmirail dans son entité et notamment le paysage viticole. La démarche d'adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud a pour objectif de mieux connaître les patrimoines paysagers viticoles des appellations en identifiant les éléments caractéristiques (et/ou « perturbateurs ») du paysage à l'aide d'un diagnostic paysager et de proposer des solutions techniquement et financièrement faisables en développant un plan d'actions pour une gestion quotidienne par les acteurs locaux (viticulteurs, élus, structures touristiques etc.). L'objectif n'est pas réglementaire. Il vise la reconnaissance commune et partagée d'un site : les « Dentelles de Montmirail » comme paysage unique. Ceux qui connaissent les Dentelles seront d'accord avec cette définition : « *Le doigt de Dieu a pressé sur cette terre pour en faire un coin de paradis.* » (L'Express, septembre 2006)



Les dentelles à Sablet
et le vignoble des Côtes du Rhône

SOMMAIRE

■ Page 2

Activités de l'ANEV

■ Page 3

Editorial - Sommaire - Ours

■ Page 4

Activités de l'ANEV

la loi HPST

■ Page 5/6

Dossier : « Vin et Santé »

■ Page 7

Manifestations - Sites

■ Page 8

Livres

Édité par :

ANEV, Université du Vin – Château de Suze
la Rousse – 26790 Suze la Rousse
Tel : 04 75 97 21 37 - Fax : 04 75 98 24 20
www.elusduvin.org
Courrier Electronique : contact@elusduvin.org

Directeur de la Publication,

Rédacteur en Chef : Marc Olivier

Courrier Electronique : mc.olivier@infonie.fr

Composition, Montage : Pierre Mourlevat

Suivi de Production : Yves Furic

Impression : Delta Color - Nîmes

ISSN : 1628-7169

Ont participé à ce numéro :

Robert Lecou, Frédérique Dumesnil

Publicité nationale : MAN PRODUCT,

6, rue Girardin - 13007 MARSEILLE

Trimestriel – Numéro 33 – avril 2009

Abonnement : 10 € / 1 an – 16 € / 2 ans

Tirage Moyen : 2000 exemplaires

Crédit photos :

P1: Vignobles dans les dentelles - (M.O) - SILOT

P4: Salon des Vins de Loire

P6: INCa - Le vigneron des Côtes du Rhône

P7: SILOT - ANIVIT - Syndicat Général des CdR

EDITORIAL



Non à la dérive législative, Halte à la stigmatisation du vin !

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mes chers Collègues,

« Si l'article 24 nous amène à débattre de prévention il nous donne aussi l'occasion de débattre de notre façon de légiférer, et il m'a amené à poser deux questions : Comment légiférer ? Jusqu'où légiférer ?

Une communauté humaine civilisée est une société organisée où la loi doit favoriser l'harmonie. Nous avons donc besoin de lois, besoin de la Loi ! **L'harmonie ne peut exister que dans le respect de l'autre mais aussi dans le respect de la liberté de l'Homme.** Avec l'article 24, nous traitons de prévention et c'est bien normal à l'occasion d'une loi sur la santé...

Je souhaite ici exprimer mon profond attachement à la prévention. La prévention qui avec l'éducation, deux valeurs essentielles qui ne peuvent se passer de la nécessaire répression... Oui donc à la prévention mais attention à ne pas dépasser la ligne jaune qui nous fera tomber dans l'interdiction systématique, alors que l'Homme est ainsi fait : ce n'est pas la contrainte systématique qui lui permet de progresser. Or que nous propose l'article 24 ? Il nous propose une fois de plus de légiférer pour interdire. Certes la Loi est utile, je le disais.

Mais « trop de loi finira par tuer la Loi... À force d'interdire et d'atteindre à la liberté des citoyens, on accentue l'un des terribles maux de notre société : la déresponsabilisation de l'individu...

Et ne nous y trompons pas, ce sont les vignerons, une fois de plus stigmatisés, qui seront les premières victimes. Ces femmes et ces hommes qui tentent dans l'adversité aujourd'hui de vivre de leur culture ancestrale et qui produisent un breuvage que l'homme connaît depuis l'antiquité. Oui cet article 24 dépasse le seul aspect de la lutte en faveur d'une jeunesse sobre ; **une jeunesse que nous devons protéger mais que l'on doit avant tout apprendre à se protéger. Oui donc à l'éducation, oui à la prévention, oui à la modération et même, accentuons notre effort en ce sens. Mais non à la prohibition !**

Le débat que nous allons avoir sur cet article dépasse le seul cadre de la santé. Il concerne le type d'homme que nous voulons dans le monde d'aujourd'hui : voulons-nous un Homme libre, attentif, éduqué et respectueux ou un homme constamment contraint et ne réagissant qu'à l'interdit et qu'aux barrières que la Loi lui impose ?... Quelle France voulons-nous ? Une France de terroirs, une France que le monde aime, appréciée pour son art de vivre, sa référence aux droits de l'Homme mais aussi la qualité de ses produits, une France fière de ses hommes et de ses femmes pour qui la terre et ses nobles produits font partie de leur culture et de leur vie.

Non à une France aseptisée. Oui à une France humaine ! ...Oui à un Homme libre et responsable.»

Ainsi parlait Robert LECOUC*, député de l'Hérault, à la tribune de l'assemblée nationale dans le cadre de la discussion du projet de loi HPST, le 5 mars dernier.

* Robert LECOUC est l'un des 111 parlementaires membres de l'ANEV

L'ANEV et la Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires »

Discussion du projet de loi de Roselyne BACHELOT

Lorsque le projet de loi a été annoncé, les deux coprésidents Roland Courteau et Philippe Martin ont écrit à R. Bachelot (Santé) et H. Noveli (Commerce, Artisanat et Tourisme), pour exposer les problèmes que posait l'article 24. De nombreux maires et élus en ont fait de même. A la suite de cette lettre ils ont été reçus par M. Le Joubioux, conseiller technique de Mme R. Bachelot et ils ont pu détailler l'ensemble des problèmes et des propositions d'amendements à ce projet. Avant les débats, la filière a fait connaître sa position aux députés (voir publicité dans la presse). Durant le débat à l'Assemblée, le coprésident P-A. Martin est intervenu avec conviction et l'ANEV s'est constamment mobilisée pour demander à ses adhérents députés de soutenir les amendements favorables à la viticulture. Dorénavant c'est au tour du Sénat d'examiner le texte. L'examen en Commission devrait avoir lieu fin avril et en séance début mai. La nouvelle procédure législative s'applique ce sera donc le texte examiné en commission qui passera en séance. Ce texte a été déclaré en urgence, il n'y aura donc qu'une lecture d'où l'importance de sensibiliser les sénateurs avant le passage en commission. Le compromis trouvé à l'Assemblée répond globalement aux attentes de l'ANEV.



Publicité parue dans la presse

Communiqué de l'ANEV

UN RAYON DE SOLEIL POUR NOS VIGNES

De nombreux députés proches de la viticulture étaient présents le 5 mars à l'Assemblée nationale pour soutenir notre filière. Ainsi, Philippe MARTIN, coprésident de l'ANEV est intervenu en séance pour soutenir et voter un amendement de compromis permettant aux viticulteurs de faire déguster leurs productions en vue de les faire découvrir à leurs clients. Grâce à la mobilisation des membres de l'ANEV, cet amendement de compromis sur la dégustation a été voté à une très large majorité. Ainsi, grâce à l'adoption de cet amendement, les fêtes et foires, stages œnologiques et autres opérations de dégustations et les repas «vin compris» se trouvent exclus du champ d'application de l'article 24 qui cible dorénavant avec précision les pratiques de ventes qui doivent être condamnées parce qu'elles encouragent les consommations excessives («Happy hours» et «open bar»).

L'ANEV considère qu'une bonne politique de santé publique doit permettre de lutter contre les abus et les comportements dangereux. Il ne faut pas que la seule politique proposée vise à interdire, mais il faut éduquer et responsabiliser...

Toujours aussi nombreux étaient les députés proches de la viticulture ce lundi 9 mars à l'Assemblée pour l'examen du projet de loi patients santé territoire. Les députés ont ainsi pu combler un vide juridique en autorisant, avec quelques restrictions (principalement destinées à la jeunesse), la publicité pour l'alcool sur internet pour la première fois officiellement en France.

L'ANEV, par l'intermédiaire de son coprésident Philippe MARTIN, présent tout au long de la discussion, se félicite de l'évolution de la loi qui, en adéquation avec son temps, permettra à nos viticulteurs de défendre et promouvoir leurs produits à armes égales avec leurs concurrents.

Par ailleurs, l'ANEV se félicite du compromis trouvé en lieu et place d'une interdiction totale de la vente d'alcool dans les stations services. En effet, un amendement des députés membres de l'ANEV a été adopté aux termes duquel la vente d'alcool dans les stations services sera autorisée sauf entre 18 heures et 8 heures, l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées réfrigérées dans ces mêmes endroits étant maintenue.

L'ANEV se réjouit d'avoir pu contribuer à faire émerger un équilibre entre les exigences d'aménagement du territoire, la protection du petit commerce et le légitime souci de santé publique... et ce sans que soit remise en cause la lutte contre l'alcoolisme au volant.

Pour autant, les discussions ne sont pas achevées. Ce projet de loi doit encore être voté au Sénat. Plus que jamais, nous devons rester mobilisés.

L'ANEV restera donc vigilante pour que le bon sens continue à prévaloir et qu'enfin un rayon de soleil vienne éclairer nos vignes.

Bilan de la loi HPST :

Les dispositions votées par l'Assemblée nationale

La vente au forfait

Les députés ont fait part de leur incompréhension sur la portée générale de l'interdiction de la vente au forfait et de l'offre gratuite à volonté à titre promotionnel (article 24). La mesure qui est censée permettre de lutter contre les consommations excessives et dangereuses dans les soirées étudiantes (opens bars) remettait en cause les dégustations dans les caveaux, les salons et foire viticoles, les menus vin compris.



Salon des Vins de Loire 2009

L'amendement 2063 Rect a été adopté. Ainsi, il est interdit d'offrir gratuitement à volonté des boissons alcooliques dans un but commercial ou de les vendre à titre principal, sauf dans le cadre de fêtes et foires traditionnellement déclarées, ou de celles nouvelles, autorisées par le représentant de l'Etat dans le département... ou lorsqu'il s'agit de dégustations en vue de la vente de vin, parce qu'il n'y a pas de vente tant que l'acheteur ne l'a pas goûté et agréé. (article 1587 du code civil)

Vente d'alcool dans les stations services

Interdiction de vendre des boissons alcooliques dans les points de vente des carburants. L'article 24 prévoyait une interdiction totale. Il s'agissait de trouver un équilibre entre les exigences d'aménagement du territoire, de protection des petits commerces et bien sûr le souci de santé publique.

A été adopté l'amendement 524 (sous amendé par le sous-amendement 2088) qui prévoit l'interdiction de vendre des boissons alcooliques dans les points de vente de carburants de 18 heures à 8 heures. Interdiction de vendre des boissons alcooliques réfrigérées dans les points de vente de carburants.

Publicité sur internet

A été adopté l'amendement 80 qui autorise la publicité pour les boissons alcooliques sur les services de communication en ligne à l'exclusion de ceux édités par des associations, sociétés et fédérations sportives ou des ligues professionnelles au sens du code du sport, sous réserve que la propagande ou la publicité ne soit ni intrusive, ni interstitielle.



Site sur l'œnotourisme autorisé !

N'ont pas été adoptés

L'amendement n°532 qui visait à renvoyer la définition du message sanitaire à un arrêté du ministre de la santé. Nous y sommes opposés car cette définition doit relever de la seule responsabilité du Parlement.

L'amendement n°533 pourtant adopté en commission qui vise à supprimer le Conseil de la Modération mis en place par la loi il y a 3 ans. Cette instance rappelons-le a pour objectif principal de favoriser le dialogue entre les pouvoirs publics, les professionnels représentants les boissons alcoolisées et les associations de santé.

UN ENJEU POLITIQUE ?

Le Thème « Vin et santé » a été souvent par le passé sujet à polémiques, à expertises et contre expertises contestées. Il vient de devenir au cours de ce premier trimestre 2009 un véritable enjeu politique.

Enquête : M. Olivier

HISTORIQUE

Après qu'ait eut lieu en janvier un colloque à Avignon qui rappelait une fois de plus le rôle actif du vin dans la prévention des maladies cardiovasculaires et que se préparaient les amendements en février, acceptés par le gouvernement, tendant à laisser quelques espaces de liberté au Vin au milieu d'une loi essentiellement restrictive sur l'alcool, c'est ce moment que l'Institut National du Cancer (INCa) et le ministère de la Santé ont choisi pour présenter un document destiné aux médecins intitulé « Nutrition prévention des cancers, des connaissances scientifiques aux recommandations ». Ce document indiquait notamment que toutes les boissons alcoolisées, y compris le vin et même dans le cadre d'une consommation modérée, augmentent le risque de cancer. Le message était fort et fort bien relayé par des médias obnubilés par l'effet « scoop » et dont aucun n'a vérifié les sources de telles affirmations. Il était destiné aussi à masquer les conclusions qui ont été présentés le 11 mars par Dominique LANZMANN, dans le cadre d'un colloque organisé par l'INRA et l'Association Nationale pour la Recherche, au nom de toute « l'équipe de Nancy » (voir plus loin) et auquel aucun journaliste parisien n'a assisté ! Le thème « Vin et santé » devenait un enjeu fort pour influencer les élus vers une société encore plus répressive prônant donc la prohibition. Le mal semblait fait, la messe dite. Le sénateur Roland Courteau coprésident de l'ANEV réagissait aussitôt dans la presse, et heureusement les députés ne se sont pas laissés abuser et ont bien voté tous les amendements (voir page 4). Mais depuis le coup de l'INCA les démentis venant des plus prestigieux professeurs, spécialistes du cancer, alcoologues, nutritionnistes, même d'anciens directeurs de l'INCA se sont succédés pour réaffirmer les bienfaits du vin et certains vigneron ont même envisagé d'assigner Mme Bachelot, en qualité de Ministre de la Santé, devant le tribunal administratif, pour ne pas avoir respecté « les principes cardinaux d'impartialité, de légalité et la neutralité » exigées de l'administration. On assiste donc à une contre attaque qui devrait pouvoir remettre bien des vérités en place. Quant aux dégâts faits à l'image du vin, de la France en matière de crédibilité scientifique et de commerce ils sont incommensurables, au point que les conseillers du Commerce extérieur ont du faire un communiqué demandant « un démenti et une rectification des données erronées ».

I – Sur les risques cardiovasculaires

Lors du colloque organisé le jeudi 15 janvier à Avignon les professeurs présents ont tiré les conclusions suivantes très encourageantes pour ceux qui vivent du vin et ceux qui en consomment : « Les effets des vins de la

Vallée du Rhône sur certaines pathologies liées au risque de maladie cardiovasculaire sont réels et peuvent être majorés par certaines pratiques de vinification ». Ce sont les enseignements des travaux d'une thèse financée par Inter Rhône. Débutée en 2006 et s'achevant en 2009 la thèse s'intitule : « Les effets potentiels d'une consommation régulière et modérée des vins des Côtes du Rhône sur la santé ». Les principaux enseignements de cette thèse ont été commentés par les professeurs P.L. Teissedre, J.P. Cristol, J.M. Rouanet et G. Cros des universités de Bordeaux et de Montpellier. Les travaux menés sur les cépages Grenache et Syrah et leur assemblage révèlent une composition phénolique intéressante des vins de la Vallée du Rhône. Cette composition est d'autant plus importante que la vinification se réalise en utilisant la technique de la « flash détente », soit une augmentation de 100 % de la présence des tanins. Ces polyphénols sont des anti-oxydants naturels. A ce titre, ils sont particulièrement utiles à la santé humaine et notamment à la prévention des maladies cardiovasculaires, cause principale de mortalité des pays occidentaux. Les travaux qui arrivent à ces conclusions ont été menés in vitro, puis in vivo sur le modèle cellulaire et sur les modèles animaux (la dose administrée aux animaux témoins, hamsters syriens dorés et rats était égale à 2 verres par jour pour un homme de 70 kg). Il faut maintenant les valider sur l'homme et ce sera l'objet d'une prochaine expérience qui aura lieu à Montpellier pendant trois mois qui devra prouver l'efficacité des polyphénols sur le stress oxydant. Alors on pourra dire que « la consommation modérée des vins de la Vallée du Rhône a des effets bénéfiques sur des pathologies à l'origine de maladie cardiovasculaire : le stress oxydant, la formation de la plaque d'athérosclérose, le pré-diabète et l'hypertension ».



Les professeurs intervenants à Avignon

II – sur le cancer

Lors du colloque CANCEALCOOL il s'agissait de présenter les premiers résultats de l'étude financée par l'INRA et l'Association Nationale sur la recherche, sur la Consommation de boissons alcoolisées (vin, bière et alcools

forts) et la mortalité par différents types de cancers sur une cohorte suivie depuis 25 ans. Il s'agit d'une étude sur 100 000 sujets consultants du centre de médecine préventive de Vandoeuvre les Nancy, étude lancée par Serge Renaud et René Guéguen il y a une quinzaine d'années afin d'approfondir l'hypothèse vin du French paradox dans une région ni viticole, ni méditerranéenne, ni nordique, ni anglo-saxonne, une région assez neutre par rapport à la consommation de boissons alcoolisées, une région qui a été pionnière dans le domaine de la prévention, avec le centre de médecine préventive qui disposait dès le départ d'un enregistrement informatisé des données. Jusqu'à présent, l'équipe de Serge Renaud avait surtout étudié la mortalité cardio-vasculaire, cette fois-ci, c'est la mortalité par différents cancers qui a été étudiée. Il s'agit de répondre à des questions d'importance :

1. A partir de quelle quantité de différentes boissons alcoolisées, le risque de décès par cancer de la prostate, du côlon, du poumon, du sein augmente t-il chez l'adulte d'âge moyen ?
2. Y a-t-il des différences selon les boissons alcoolisées ?
3. Existe t-il une dose de certaines boissons alcoolisées correspondant à une protection contre certains types de cancers ? Chez l'homme ? Chez la femme ?

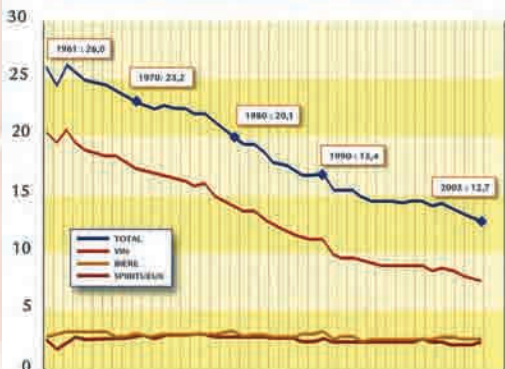
Les réponses données sont significatives et l'étude continue encore 6 mois pour affiner les résultats mais dores et déjà ont peut dire qu' « à dose modérée, < 0,7 g d'alcool/kg poids chez l'homme, on ne met pas en évidence d'augmentation significative du risque de mortalité par cancer, et, pour les hommes qui préfèrent le vin, on observe une diminution significative du risque de mortalité par cancer des voies aérodigestives supérieures et du poumon. »

En conclusion provisoire les auteurs de l'étude constatent que : « Ce programme nous rappelle que le vin, contrairement aux autres boissons alcoolisées courantes, est le mélange d'une substance à effets délétères, l'alcool, et de substances à effets bénéfiques provenant du jus de raisin, avec une extraction supplémentaire

DOSSIER: Vin et Santé

des polyphénols au cours de la macération des peaux et des pépins. Alors que la consommation d'alcool est clairement un facteur de risque de cancer, les fruits entrent dans la catégories des aliments qui protègent contre différents cancers à des degrés divers de niveaux de preuve (probable, ou évocateur). Il n'est donc pas étonnant que la consommation de vin, jus de fruits fermenté, mélange de deux types de substances à effets antagonistes: - l'alcool et - le jus de fruit enrichi en polyphénols, s'avère différente de celles des autres boissons alcoolisées dans son association avec le risque de mortalité par cancer. La santé et l'hygiène de vie des français sont caractérisés par le «French Paradox», c'est-à-dire le plus bas taux de mortalité cardio-vasculaire du monde occidental (et N°2 mondial après le Japon), toujours vrai aujourd'hui, malgré des facteurs de risque égaux ou supérieurs, et aussi par la première consommation de vin per capita. Il faut réfléchir au fait que la manière traditionnelle française de consommer le vin, modérément et régulièrement au moment des repas, représente apparemment un modèle de nutrition préventive, à rapprocher du modèle dit «méditerranéen», et une alternative aux modèles anglo-saxons et américains («binge drinking» et «fast food») comme mode de vie favorisant un bon état de santé, à condition bien sûr, de proscrire tout excès, dont on connaît trop bien les dangers.»

FIGURE 9: CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS EN LITRES D'ALCOOL PUR PAR HABITANT ÂGÉ DE 15 ANS ET PLUS (1961-2005)



Courbes de consommation d'alcool et de fréquence des cancers (INCa)

L'association a publié le communiqué suivant: «Halte à la désinformation et à la manipulation»

L'Institut national du cancer et le ministère de la Santé ont présenté récemment un document destiné aux médecins intitulé «Nutrition prévention des cancers, des connaissances scientifiques aux recommandations». Ce document indique notamment que toutes les boissons alcoolisées, y compris le vin et même dans le cadre d'une consommation modérée, augmentent le risque de cancer. Cette information a été largement relayée par les médias ces derniers jours. Or, quelles sont les études nouvelles comme annoncé par les promoteurs de cette opération de désinformation?

Sur le vin deux choses sont à rappeler: - la prévalence des bienfaits du vin sur la protection cancer par rapport aux effets délétères (par ailleurs rencontrés aux doses élevées), - enfin le vin, précisément, se singularise par rapport aux autres alcools par son capital en polyphénols antioxydants et protecteurs. En effet, rappelons que le vin c'est du jus de raisin fermenté, enrichi en polyphénols grâce à son procédé naturel d'élaboration. Dans ce breuvage inscrit dans notre patrimoine culturel nous avons deux effets antagonistes: l'effet alcool et l'effet fruit. Or, à doses

celui du WCRF publié fin 2007, dans le cadre d'une politique de santé globale, on accepte une consommation de 1 verre /jour pour les femmes et 2 verres pour les hommes. Comme ce rapport a été exploité médiatiquement, nous avons voulu en faire une lecture critique et avons découvert plusieurs défauts qui sont décrits ci dessous. D'autre part, comment établir une politique de santé humaine en ne tenant compte que d'une seule maladie? Tous les scientifiques et médecins sérieux vous diront que c'est une grave erreur. Enfin, les organismes officiels nous disent qu'en France les courbes des cancers et de consommation de vin, ne suivent pas du tout les mêmes pentes: selon l'Institut Curie - augmentation de 30 à 40 % des cas de cancer, selon les types de cancer depuis 20 ans, selon le rapport cité par l'INCA et l'ONIVINS - baisse de 30 % de la consommation de vin en France, depuis 20 ans. Si le 1^{er} verre de vin avait été si dangereux, aurions-nous ces courbes d'augmentation de cancer ?

*Voir le détail des réactions sur le nouveau site de l'ANEV (photo page 1 au centre):

www.elusduvin.org

et sur: <http://web.mac.com/quatreverites>

CONCLUSION

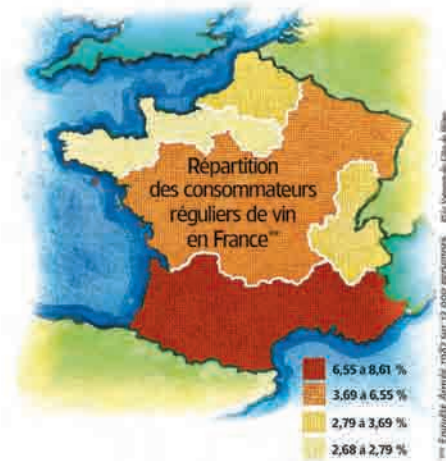
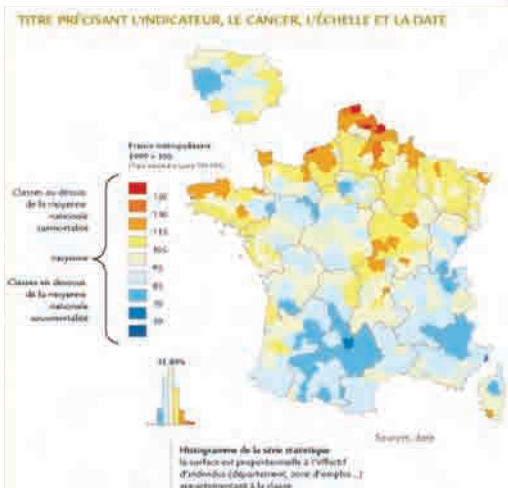
S'il l'alcool est dangereux, ce que personne ne conteste, le vin, lui, permet une protection contre certaines maladies (cardio-vasculaires, diminution du risque de certains cancers) et si cette protection peut faire gagner 10 ans d'espérance de vie à ses consommateurs, il n'y a aucune raison de les en priver. Libre à ceux qui croient le contraire de s'en passer! N'étant ni alcoologue, ni chercheur, mais consommateur régulier de vin (par culture et par goût et non pas par crainte de la mort!) pratiquant une alimentation méditerranéenne et un style de vie sain, je ne peux juger de la véracité de nombre des assertions et arguments scientifiques qui nous ont été assénées depuis le début de l'année. Aussi je m'en tiendrais à l'observation des deux cartes de France suivantes. Celle qui montre (en bleu) les territoires où le cancer frappe moins que la moyenne nationale (source INCa) et celle qui montre (en marron foncé) les territoires où il y le plus de buveurs réguliers de vin (enquête Claude Got - 1987) . Cela se passe, pour moi, de commentaires...

M. Olivier

3- Sur le rapport de l'INCa

La vérité vient souvent d'une analyse fine des assertions ainsi que de la vérification des publications de celles-ci dans des revues scientifiques de haute qualité. C'est ce à quoi s'attèle, depuis sa fondation, l'association «Les 4 vérités sur le Vin» qui a, pour la sortie du rapport de l'INCa, lu toutes les études citées.

modérées l'effet fruit du vin est supérieur à l'effet alcool. Le World Research Cancer Fund cité ici, fait état d'un effet protecteur des fruits. Le document *Nutrition prévention des cancers, des connaissances scientifiques aux recommandations* omet de dire que, dans le document qui lui sert de référentiel:



Carte des cancers et Carte des buveurs réguliers de vin

ROUTE DES VINS COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE

Le président du comité Interprofessionnel des Vins de Provence Jean-Jacques Breban, a présenté le millésime 2008 ainsi que les chiffres clés de l'appellation Coteaux de Provence. A cette occasion a été présentée la Route des vins. Plus de 100 kilomètres à travers le vignoble aixois pour un circuit découverte dans les paysages de Cézanne serpentant au cœur du vignoble depuis le début des années 80, la Route des Vins des Coteaux d'Aix-en-Provence guide les visiteurs vers la fraîcheur accueillante des chais du terroir aixois. Point de départ de cet itinéraire œnotouristique de plus de 100 kilomètres: le Relais Information Service, situé à la sortie d'Aix-en-Provence devant l'entrée du Parc St Mitre. A cet endroit, les visiteurs disposent d'un large panneau et peuvent, d'un rapide coup d'œil, situer les 87 domaines, caves et châteaux des Coteaux d'Aix-en-Provence. Le parcours est fléché et les visiteurs n'ont plus qu'à suivre les indications. Pour faciliter encore la découverte, des brochures avec plan et présentation de tous les domaines sont disponibles en trois langues et distribués gratuitement dans tous les lieux d'accueil touristique: offices du tourisme, mairies, hôtels, restaurants... Retrouvez la Route des Vins des Coteaux d'Aix-en-Provence sur le site : www.coteauxaixenprovence.com

VINEXPO À BORDEAUX

Pour sa 15^{ème} édition, du 21 au 25 juin 2009, Vinexpo, le salon international du vin et des spiritueux, se présente dès aujourd'hui sous les meilleurs auspices. Dans un environnement économique mondial bouleversé, Vinexpo se confirme comme le rendez-vous incontournable des professionnels de la filière vin et spiritueux. Une enquête sur les femmes et le vin a été réalisée à partir de janvier. Elle passe au crible les attitudes des femmes consommatrices de vin dans 5 pays, la France, les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les résultats seront présentés dans le monde au printemps. Pendant toute la durée du salon, conférences et dégustations se succèdent. Annoncées sur www.vinexpo.com, elles sont ouvertes aux visiteurs et exposants ou exclusivement.

JOURNEE EUROPEENNE DE L'ŒNOTOURISME: Le samedi 9 mai



L'ANEV apporte son soutien le plus large à la journée européenne de l'œnotourisme, organisée par COMUS & BACCHUS, association pour le développement de l'œnotourisme de qualité et avec le parrainage officiel du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires européennes, les responsables de la Charte européenne de l'œnotourisme, ont fixé à la date du samedi 9 mai la date des « Journées européen-

nes de l'œnotourisme » 2009. Le 9 mai, c'est aussi l'anniversaire de la création de l'Europe, le pont touristique du long week-end du 8 mai, ainsi que l'arrivée des premiers vacanciers danois, belges, hollandais, allemands, italiens, espagnols, portugais... en France. Partant du principe que « Le tourisme, c'est deux mois par an... mais l'œnotourisme, c'est douze mois », Bienvenue, Welcome, Willkommen, Benvenuto... à nos amis touristes dans les caveaux de qualité, les domaines et châteaux qui leur réserveront, nous en sommes certains, un chaleureux accueil...

ŒNOTOURISME: LE SILOT A LYON

Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services ont installé le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, fédérant les principaux représentants de la viticulture et du tourisme (photo page 1 à d.). Ce Conseil Supérieur est présidé par Paul Dubrulle, qui avait rédigé en 2007, à la demande du Gouvernement, un rapport sur « L'Œnotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicoles ». Il concluait à la nécessité de rapprocher les acteurs du monde du vin à ceux du tourisme et même au patrimoine. C'est dans cette optique que se tient le premier Salon International de l'Œnotourisme (SILOT) les 15,16 et 17 mai 2009 à Lyon. Faire connaître le patrimoine œnotouristique de la France est le but de ce salon qui se déroulera au Centre des Congrès-Espace Tête d'Or à Lyon-Villeurbanne et auquel l'ANEV apporte son soutien depuis le début. C'est avec fierté que Benoit Escoffier, l'organisateur, a annoncé lors de la présentation du Salon à Lyon, que toutes les régions viticoles françaises seraient représentées au 1^{er} Salon International de l'œnotourisme, et bien que ce salon soit orienté grand public, que de nombreux professionnels et journalistes français comme étrangers avaient confirmé leur venue. Premier du genre, ce salon fera date dans l'histoire de l'œnotourisme. Cette initiative a été saluée par le président du conseil supérieur de l'œnotourisme, Monsieur Paul Dubrulle, et nous pouvons dès à présent confirmer pour 2010 la présence de ce salon aussi bien à Lyon, qu'à Paris et à Bruxelles en 2011.



Présentation du Salon SILOT à Lyon

SITES

Le site du Vit'eff : <http://www.viteff.com>

Le site d'Adelphé : <http://www.adelphé-recyclage.com>

Le site d'Œnovidéo : www.oenovideo.oeno.tm.fr

Le site sur le tourisme vitivinicole : www.winetourismfrance.com

Le site des Editions Féret : <http://www.editions-feret.fr>

Le site des Presses du Midi : <http://www.lespressesdumidi.fr>

Le site des Editions Le Cherche Midi : <http://www.cherche-midi.com/>

Le site du SILOT : www.vinomedia.fr

BREVES...

Nominations

Philippe PELLATON
Président du SYNDICAT GÉNÉRAL DES CÔTES DU RHÔNE



Philippe PELLATON

Philippe PELLATON a été élu Président du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2009.

Il succède à Christian PALY qui a accédé à la présidence d'Inter Rhône le 5 décembre dernier.

Originaire de Laudun (Gard), âgé de 39 ans, Philippe PELLATON copréside avec Claude RIVIER la Cave de Laudun - Chusclan Vignerons

Cécile BASSOT
Directrice de la SOPEXA

Cécile Bassot est depuis le mois de Mars 2009 la directrice générale de SOPEXA. Le Conseil d'Administration de SOPEXA est toujours présidé par Dominique Chardon. SOPEXA est constituée: d'une société mère qui assure les fonctions de siège et d'animation du réseau international, subdivisé en 8 zones de marché auxquelles s'ajoute la Direction Projets Communautaires à Bruxelles et maintenant, pour le marché français SOPEXA FRANCE, qui sera dirigée par Pierre Montaner, un ancien de la maison puisqu'il dirigeait le bureau de SOPEXA à Milan.

René MORENO
Président de l'ANIVIT



René MORENO

Réuni le 5 mars 2009 le nouveau Conseil d'Administration de l'ANIVIT a procédé à l'élection de son Président.

À l'unanimité, Monsieur René Moreno, Président de la Cave de Montagnac située dans le Languedoc-Roussillon et précédemment Président de l'ANIVIT de 2005 à 2007, a été élu de nouveau à la Présidence de l'ANIVIT. Monsieur Noël Bougrier devient le Vice-président au titre de la famille du Négoce.

DES BOISSONS ET DES HOMMES



C10 (www.C10.fr) est un réseau de fournisseurs de boissons indépendants en France, leader sur son marché. Il a fait appel à deux journalistes (Deborah Rudetzki, et Philippe Martineau photographe) pour réaliser un ouvrage

inédit, destiné à tous les publics aussi bien novices qu'experts, sur toutes les familles de boissons. Du rhum au cidre, du champagne à la bière, du thé à l'absinthe en passant par l'eau : le livre « Des boissons et des hommes » propose de découvrir ou de redécouvrir de nombreuses boissons, des plus connues aux plus originales, à travers des portraits, de belles photographies et des textes hauts en couleur. Varié, riche et ludique, alliant histoire et anecdotes, bonnes adresses et illustrations, ce livre lève le voile sur la diversité d'un patrimoine riche en diversité, à savourer et à partager.

**Éditions Le cherche midi - 232 pages
240x290 - Collection « Beaux livres » 35 €**

MEMO VINS

Les Pays producteurs, leurs vins, les différents cépages, les conseils de garde, l'histoire et la géographie. Toutes ces informations sur les vins du Monde figurent dans le « Memo Vins » de Guy Froidevaux et en font un répertoire de référence pour les sommeliers, restaurateurs étudiants ou amateurs. Diplômé de l'École hôtelière de Lausanne et spécialiste en vins, il signe un ouvrage de cent cinquante pages, en format A4, qui à l'instar d'un dictionnaire en fera un ouvrage de référence des vins.
www.thewineschool.ch

LE SCANDALE DU WINEGATE



Jean-François Gautier, ancien chargé de mission à Viniflor (ex-Onivins) connaît son monde du vin français sur le bout des doigts. Grand adepte de l'humour et des mots il a créé un héros récurrent de roman policier : Franck Cabernet.

Celui-ci exerce la fonction d'inspecteur de la Répression des fraudes, il lutte contre les tromperies et la falsification des vins. Réprimer la délinquance en « col rouge », telle est sa tâche. Dans sa deuxième enquête (voir Meurtre sauce marchand de vin - en 2006), Franck Cabernet rencontre d'étranges délinquants : un faux-facteur patenté, une inquiétante police parallèle... Il justifie amplement le surnom que lui prête l'auteur : « Hercule Poivrot national ». Par ses jeux de mots, les dialogues de ses personnages en nom de cépages, J-F. Gautier nous fait passer d'excellents moments.

Les Presses du Midi - 167 pages - 17 €

EDITIONS FERET

On ne dira jamais assez le travail admirable de cet éditeur (Editeur du vin depuis 1812) qui publie à flux constant des ouvrages originaux et indispensables à notre culture, notre savoir sur la vigne et le vin. Du Droit à l'Histoire en passant par la technique, l'art ou la gastronomie, toutes les facettes du vin y sont mises à l'honneur. Chapeau !

CLASSIFICATION DES VIGNES FRANÇAISES



Abordée depuis cinquante ans, l'étude présentée ici sur la classification des vignes françaises prend enfin une forme quasi complète. Elle constitue une première pour le monde viticole et doit retenir l'attention de tout viticulteur ou professionnel de la viticulture.

16x24 cm, 144 pages, Editions Féret 36,00 €

LE VIN & LA MER



Dans sa très riche collection « Les beaux livres du vin » à prix très raisonnable (Le Vin et la Musique, Le Vin et la truffe, ...), les éditions Féret nous livrent un nouvel ouvrage de référence. Marc Lagrange est un passionné. Il a conçu Le Vin & la Mer comme un défi à l'indifférence et à la monotonie. Son livre est une invitation au voyage et à la connaissance. Embarquons donc avec lui ! Quelles sont les régions viticoles de France où la mer n'a pas été présente ? Aucune, bien sûr ! Peu de vignobles échappent à la présence plus ou moins ancienne des mers et des océans qui ont apporté leur influence sur les éléments essentiels des terroirs. Le lien entre la mer et le vin se tisse dans le temps. Tous les gens de mer y ont leur place, ceux de la marine nationale, de la marine marchande, des marins pêcheurs, des plaisanciers... De Bordeaux à Sète en passant par Nantes, Rouen, Paris et Marseille, sans oublier La Rochelle et Porto, il nous fait découvrir ou redécouvrir une géographie viticole inattendue. L'auteur n'a pas oublié la marine de guerre qui a de longs siècles de tradition derrière elle et pour laquelle le vin fut successivement un médicament, un aliment et un allié diplomatique de pre-

mier ordre. En point d'orgue, Marc Lagrange nous embarque à bord d'une croisière insolite dans les îles viticoles. Nous découvrirons alors des endroits étonnants où la vigne tutoie la mer, et le raisin, les embruns. Épicuriens, si vous aimez les grands espaces, ce livre est fait pour vous !

24x30 cm, 192 pages, Editions Féret 49,00 €

LES POUVOIRS PUBLICS, LA VIGNE ET LE VIN

C'est un ouvrage collectif réalisé avec la participation de professeurs d'histoire du droit, de la vigne et du vin à l'université Montesquieu Bordeaux IV. Les pouvoirs publics jouent un rôle éminent dans le secteur vitivinicole. Sous l'effet de la compétition mondiale, les enjeux économiques et sociaux de chaque réglementation sont devenus extrêmement importants. La thématique choisie permet ainsi d'éclairer d'un jour nouveau deux questions primordiales quant à l'avenir des vignobles français. La définition et la protection des appellations d'origine, traitées sous leurs aspects historiques, mais également sous le prisme des réformes actuellement lancées, sont abordées successivement.

Édition Féret - 15 x 24 cm - 254 pages - 41 €

LES HOMMES DE SCIENCE, LA VIGNE ET LE VIN



Jean-Claude Martin, agronome, économiste et féru d'histoire, a été immergé durant une quinzaine d'années dans un ensemble de recherches orientées vers la vigne et ses produits. Passionné par les traités anciens de vitiviniculture, il a traqué les souvenirs de leurs auteurs, pour donner naissance à ce livre passionnant. De Porcius Caton (234 av. J.-C.) à Louis Pasteur (1822-1895), la première partie de l'ouvrage est consacrée à une galerie de portraits, qui a pour ambition de faire découvrir, ou redécouvrir, des personnalités scientifiques. La deuxième partie est consacrée à l'histoire de leurs contributions scientifiques. Dévoilant l'engagement des savants, elle révèle également les enjeux techniques et économiques les plus sensibles pour la vigne et le vin. Jean-Claude Martin nous offre ici un ouvrage facile d'accès, fruit d'un très important travail bibliographique suivi d'une maturation révélant ses qualités d'analyste. Son approche historique révèle sous un jour nouveau les trois grands domaines de recherche toujours au cœur de la problématique de production actuelle : - la protection et la physiologie de la vigne, - les maîtrises de la vinification et de la conservation du vin, - la diversification des produits de la vigne et du vin.

Éditions Féret - 15 x 24 cm - 368 pages - 39 €